



Avant votre déclaration fiscale : nouvelles règles applicables aux adhérents d'AGA, 6 mois après le décret

De nouvelles obligations touchent les adhérents :

1) Mise en place d'un nouvel examen des pièces justificatives : « Examen périodique de sincérité » (EPS).

2) Extension de l'obligation d'accepter les chèques aux paiements par carte bancaire.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

- [Mot de passe oublié ?](#)